

sont inférieures à 10 millions de dollars, et 2. le Cadre général de partage des risques à l'intention des exportateurs auxquels le Cadre PME ne s'applique pas.

À ce jour, la SEE et les banques se sont mises d'accord sur un Cadre PME de partage des risques, ce qui représente un progrès considérable dans le processus d'amélioration du financement des exportations. Pour ce qui est du Cadre général de partage des risques, les entretiens se poursuivent.

Initiatives des banques

Les banques et les institutions financières ont adopté de nombreuses mesures internes visant à accroître la sensibilisation aux exportations et à renforcer le soutien financier des exportateurs. Elles consacrent des ressources considérables à la formation ainsi qu'à la publication de matériel pédagogique à l'intention des banquiers tout comme des clients.

Pour ce qui est des fonds de roulement, les banques et les institutions financières qui traitent les créances américaines de la même façon que les créances intérieures ont remis l'accent sur cette politique intérieure avec leurs banquiers.

Les banques et la Caisse Desjardins ont également réagi très favorablement à la demande de collaboration du gouvernement à diverses initiatives, telles que l'élaboration du *Carnet de route pour l'exportation et le financement des exportations*.

Enfin, l'accord intervenu au sujet du Cadre PME de partage des risques entre la SEE et les banques est une étape clé dans le financement des exportations.

Jamais encore nous n'avons atteint un tel degré de coopération au profit des PME exportatrices. Cette coopération est précisément celle qui est nécessaire pour mobiliser le potentiel d'exportation du Canada et, en particulier, celui des PME.